



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ASOS TUDU 25

**Arrêté préfectoral n°65-2024-08-29-00001  
portant retrait de l'arrêté préfectoral n° 65-2024-07-25-0004 portant  
convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures en vue de  
l'élection municipale intégrale de la commune d'IBOS**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.242-1 ;

**Vu** le décret n°2022-167 du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Madame Nathalie GUILLOT-JUIN, en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2023-10-02-00003 du 2 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame Nathalie GUILLOT-JUIN, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Considérant** que par une ordonnance n°2402176, le juge des référés du tribunal administratif de Pau a prononcé la suspension de l'arrêté préfectoral n°65-2024-07-25-0004 du 25 juillet 2024 portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection municipale intégrale de la commune d'Ibos ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale,

**ARRÊTE**

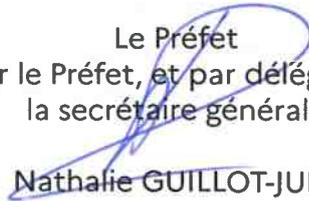
**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 65-2024-07-25-0004 du 25 juillet 2024 est retiré.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau. Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 3** : Madame la secrétaire générale et Madame Gisèle Vincent, 1ère adjointe au maire de la commune d'IBOS, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées et affiché dans les lieux habituels de la commune, dès réception.

Tarbes le **29 AOUT 2024**

Le Préfet  
pour le Préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale

  
Nathalie GUILLOT-JUIN